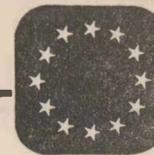
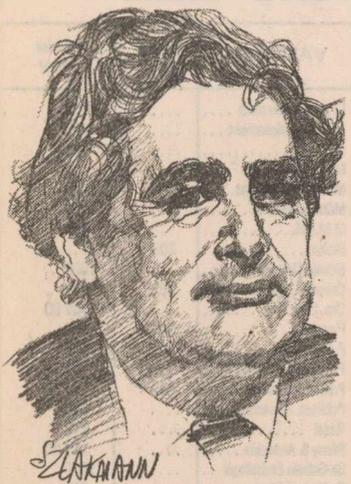


# Europe 1993



## Un entretien avec M. Lawson, chancelier de l'Echiquier



(Suite de la première page.)

» L'idée d'une adhésion totale au système de taux de change européen ne nous pose pas de problème. La question n'est pas de savoir si nous allons y adhérer, mais quand. Il existe par contre une grande différence entre participer pleinement au SME, ce qui implique une étroite coopération entre Etats indépendants et souverains, et une union économique et monétaire totale équivalant à une Europe fédérale dirigée par un super-Etat fédéral.

### Union politique et monnaie unique vont de pair

» Ce n'est pas notre conception de l'Europe. Nous la voyons plutôt comme une « Europe des patries » (en français, NDLR). Viser une fusion des souverainetés nationales, c'est ouvrir la voie à de multiples difficultés. Dans des pays comme la France ou la Grande-Bretagne, le sens même de la nation est très fort...

» Il y a un danger : en se laissant emporter par la rhétorique, voire par des idées grandiloquentes, certains dirigeants risquent de s'éloigner de ce qui est réalisable et acceptable par les peuples de leur pays. Il est une autre menace : nous sommes engagés sur la voie réalisable mais très difficile, de la création d'un marché unique européen d'ici à

1992. C'est le projet le plus important dans lequel la Communauté se soit engagée depuis très longtemps. Le gouvernement britannique le soutient totalement. Nous ne devons pas nous laisser détourner de ce but.

— Vous reprenez à votre compte l'expression gaulienne d'« Europe des patries » qui date d'au moins un quart de siècle. L'Europe n'a-t-elle pas changé depuis tout ce temps ?

— Un quart de siècle, ce n'est pas très long au regard de l'Histoire. Dans la vie d'une nation, c'est très court. Certes, d'importants changements économiques ont eu lieu. Nous avons été amenés à éliminer des barrières. Mais un transfert complet de souveraineté, c'est tout autre chose. Regardez par exemple, l'évolution de l'Allemagne au XIX<sup>e</sup> siècle, à partir des différents Etats allemands qui existaient à l'époque. Ils se sont rassemblés mais ils avaient des monnaies distinctes. Ce n'est qu'à partir d'une union politique, quarante ou cinquante ans plus tard, sous la conduite de la Prusse, qu'ils sont parvenus à une monnaie unique. Union politique et monnaie unique vont de pair.

» Je ne dis pas qu'il y a quelque chose de malséant à chercher à obtenir une union politique complète. Il y a toujours eu des partisans de l'Europe fédérale, jusque dans notre pays. Mais ce n'est l'opinion ni du gouvernement, ni du Parlement, ni du peuple britanniques. C'est une vue irréaliste, susceptible de provoquer les difficultés que j'évoquais tout à l'heure.

— Est-ce qu'on peut avoir un véritable marché unique sans une véritable monnaie commune ?

— Je crois qu'on peut avoir un marché unique avec des monnaies différentes. Avant la première guerre mondiale, l'Europe était par bien des côtés un marché unique, même si les économies étaient très différentes et beaucoup moins développées qu'aujourd'hui. Des monnaies différentes n'empêchaient pas les échanges. Bien sûr, il est utile d'avoir un maximum de stabilité entre les monnaies. Le SME l'a démontré. Mais il n'y a rien dans l'Acte unique européen qui prévoit l'instauration d'une monnaie unique.

D'ailleurs, le rapport du comité Delors indique clairement qu'il faudrait un nouveau traité pour y parvenir.

— Comment réagissez-vous aux propos tenus le 20 avril par M. Michel Rocard sur la « jungle » économique qui serait, selon lui, l'idéal européen de M<sup>me</sup> Thatcher ? Le premier ministre français a opposé deux visions de l'Europe, celle de M<sup>me</sup> Thatcher (« une jungle », « une maison ouverte à tous les vents », « un avion sans pilote ») et la sienne (« une Europe pilotée », « où il y ait des règles »).

### « Je ne veux pas préjuger l'avenir »

— Je suis d'accord avec lui sur un point. Je crois qu'il y a deux conceptions de l'Europe, mais je ne pense pas qu'il les a correctement présentées. Il n'y a pas de pays qui ait une plus longue tradition de respect de la loi que la Grande-Bretagne. Dire que nous croyons à « la loi de la jungle » est absurde. Mais il y a une

différence fondamentale entre l'Europe du libre échange et l'Europe de la bureaucratie et de l'harmonisation imposée.

— On vous reproche parfois d'être à la fois dans et hors du Marché commun. Ancrer la livre au SME maintenant qu'elle a perdu une part du caractère volatil des pétromonnaies répondrait à cette critique et vous permettrait de mieux lutter contre l'inflation, voire de réduire des taux d'intérêt élevés.

— Notre engagement envers la coopération économique et monétaire européenne est clair. Contrairement à la Bundesbank, nous ne détenons pas uniquement des dollars, mais aussi d'autres monnaies européennes dans nos réserves, ainsi que des ECU. Nous avons lancé des émissions du Trésor en unités de compte européennes, et la place de Londres est devenue la première pour ce marché.

» Voilà dix ans que nous disposons d'une liberté totale des changes que la France, en dépit de progrès

substantiels, n'a pas encore totalement atteinte. En ce domaine, nous avons été à la pointe. Quant à l'adhésion au SME, ce n'est qu'une question de temps. La livre est très utilisée de par le monde. Adhérer au système des taux de change européen représente pour nous un pas plus important que pour d'autres monnaies.

» Mais bien sûr, le facteur pétromonnaie appartient au passé, et une adhésion au SME, j'en suis certain, pourrait renforcer la stabilité de la livre et la lutte contre l'inflation. Cela dit, le SME n'est pas l'union monétaire européenne. Entre les deux, la différence, notamment de statut politique, est totale.

— Vous n'êtes pas opposé à la première phase de l'union monétaire définie par le comité Delors ?

— J'ai accueilli favorablement cette partie du rapport. *En principe* (en français, NDLR), je suis d'accord avec un renforcement de la coopération monétaire entre les Etats membres de la CEE comme avec l'adhésion de la livre au système de taux de change du SME. Mais dans le cadre des traités existants. J'ai mentionné deux problèmes particuliers, lundi (17 avril, lors de la présentation du rapport du comité Delors).

» Le premier est suggéré dans le paragraphe 39 du rapport : s'engager dans la première phase implique d'aller jusqu'au bout de la troisième. Le second problème tient à l'idée qu'il faudrait commencer tout de suite à négocier un nouveau traité alors que la première phase ne l'exige pas. Même si le gouvernement britannique envisageait une telle approche, jamais le Parlement n'accepterait de ratifier un tel traité.

— Vous allez être confrontés à un dilemme : refuser la négociation d'un nouveau traité, vous trouver isolés et prendre le risque de l'émergence d'une Europe monétaire à onze ; accepter la discussion, entrer dans le SME et chercher à faire prévaloir vos vues.

— Je ne veux pas préjuger l'avenir. Ces sujets seront discutés lors du conseil européen de juin, à Madrid. Ce que je veux dire, c'est que nous sommes opposés à un nouveau traité. Mais créer une division

majeure au sein de la Communauté serait une mauvaise chose pour l'Europe.

— Etes-vous totalement opposés à toute discussion informelle ? Les Britanniques, après tout, aiment bien les conversations de ce type.

— Nous aurons des discussions informelles sur tous ces points au cours des semaines à venir et lors du sommet de Madrid.

— Pourquoi avoir mis la barre si haut en affirmant votre opposition à l'union monétaire ?

— Il est important que l'opinion publique connaisse l'attitude du gouvernement britannique sur un rapport aussi important que celui du comité Delors. Il serait malhonnête de faire semblant d'en soutenir les objectifs.

— D'accord avec la première étape, hostile au but final, excluez-vous également la deuxième phase permettant d'instaurer de façon progressive un système de banques centrales européennes ?

— Nous ne sommes pas prêts à y souscrire si elle implique au préalable un amendement des traités. Si ce préalable était levé, nous pourrions discuter de façon plus pragmatique. Engageons la première étape et au bout de quelques années, au vu de l'expérience acquise, voyons ce que nous voulons faire. A vrai dire, ce qu'implique cette deuxième phase n'est pas encore très clair dans mon esprit.»

Propos recueillis par  
FRANÇOISE CROUGNEAU  
et DOMINIQUE DHOMBRES.

### Lire aussi

- La coopération entre la CEE et les pays de l'Est ..... page 2
- La préparation des européennes page 10
- Inquiétude à propos du sort des demandeurs d'asile après la suppression des frontières ... page 12
- L'Ecureuil s'ouvre à l'Europe .... page 42

## Trois étapes, un engagement politique

Le rapport sur l'union économique et monétaire établi par le comité Delors fera l'objet d'un premier débat lors de la réunion informelle des ministres des finances des Douze qui se tiendra les 19 et 20 mai à S'Agaro près de Gérone en Espagne. Il sera ensuite discuté par les chefs d'Etat et de gouvernement les 26 et 27 juin à Madrid. Le rapport propose un programme de trois étapes sans fixer de délai pour passer de l'une à l'autre.

La première étape serait de nature préparatoire : les Etats membres s'y efforceraient de rendre moins académique leur coopération économique et monétaire, mais les mécanismes institutionnels actuels n'auraient pas à être modifiés. La deuxième étape serait celle des grands changements : elle verrait la mise en place d'un système européen de banques centrales. Les ban-

ques centrales nationales s'y trouveraient coiffées par un institut fédéral, indépendamment des gouvernements qui conduiraient la politique monétaire. Le rapport constate que la création de cette nouvelle institution et les transferts de compétences qui l'accompagneront rendent nécessaire la rédaction d'un nouveau traité. La troisième étape, celle de l'accomplissement, serait caractérisée par l'établissement de parités fixes, puis par la création d'une monnaie unique.

Trois étapes, mais un engagement politique irrévocable dès le début de l'opération : « La décision d'entamer la première phase, souligne en effet le comité Delors, devrait être une décision d'engager tout le processus. » Cet engagement clair serait marqué par la décision de négocier un nouveau traité.